

Finale régionale du Natathlon				140
	Compétition d'animation			25m
	16 et 17 juin 2012		organisation régionale	
	2000-1999 (12 et 13 ans)	Benjamins ne participant pas à la finale du Natathlon Lucien-Zins		
	Envoi des engagements : 4 juin 2012 Parution de la Start-List : 11 juin 2012			

■ Préambule

La finale régionale du Natathlon respecte, comme son nom l'indique, la logique du natathlon selon laquelle seuls les nageurs ayant participé à toutes les épreuves sur cette compétition en trois étapes sont classés et peuvent y participer.

Afin d'éviter la multiplication des compétitions pour cette catégorie d'âge, seuls sont acceptés les nageurs qui ne prennent pas part à la finale du Natathlon Lucien-Zins.

■ Date de la compétition

16 et 17 juin 2012 (sur 3 réunions)

■ Lieux

A définir

■ Equipement

Bassin de 25 mètres.

■ Catégories d'âge concernées

Nageuses et nageurs nés en 2000, 1999 (12 et 13 ans).

■ Programme

1 ^{ère} réunion	2 ^{ème} réunion
50m Brasse Garçons 400m Nage Libre Filles 100m Nage Libre Garçons 50m Papillon Filles	50m Dos Garçons 100m Nage Libre Filles 200m 4 Nages Garçons 50m Brasse Filles
3 ^{ème} réunion	
50m Dos Filles 400m Nage Libre Garçons 200m 4 N Filles 50m Papillon Garçons	

■ **Règlement sportif**

La finale régionale regroupe les 100 meilleurs Benjamins (13 ans et 12 ans) d'Ile de France non qualifiés au trophée Lucien ZINS.

Chaque nageur sélectionné devra obligatoirement s'engager aux 6 épreuves pour la finale.

Les départements peuvent organiser aux mêmes dates une finale départementale, à laquelle les nageurs sélectionnés ou qualifiés au niveau régional et national ne pourront pas participer.

■ **Modalité d'engagements**

Les Clubs devront engager leurs nageurs au Comité Régional pour le 4 juin 2012 par mail à : engagements@cif-natation.fr.

Le 11 juin 2012 paraîtra la liste des engagés.

■ **Récompenses**

Les 6 premières du classement combiné filles par année d'âge et les 6 premiers du classement combiné garçons par année d'âge, recevront une récompense.

■ **Officiels**

Les clubs devront fournir un officiel à partir de 5 nageurs engagés et ce pour chaque réunion de la compétition.